

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 mai 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoît Gaudette, directeur incendie  
Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-quatre (19h44), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-05-46

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 8 mai 2023
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Dossier RH – Sans solde employé 013
  - 5.2 Dossier RH – Démission employé 047
  - 5.3 Dossier RH – Fin emploi employé 058
  - 5.4 Dépôt – Résolution 23-244 Levée de la suspension de l'équipe Haz Mat
  - 5.5 Dépôt – Résolution 23-04-114 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers – Partage des sommes volet 2 et 3 - Recommandation
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 6.1 Casque désuet – demande d'un pompier
  - 6.2 Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en RCCI – Adhésion – Approbation
  - 6.3 SSI Saint-Jude – Contrat de vente d'équipement de protection respiratoire – Autorisation de signature
  - 6.4 Véhicule 651 : roues
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 7.1 Directive administrative – Travaux légers/blessure/retour au travail
  - 7.2 Scénario « garde » pour la période estivale
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
  - 11.1 Rapport mensuel – avril 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2023-05-47

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-05-48

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 MAI 2023**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 8 mai 2023;

2023-05-49

#### **DOSSIER RH - SANS SOLDE EMPLOYÉ 013**

**Considérant** l'article 6.05 des « Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains » qui autorise la Régie et le directeur incendie à « *accorder un congé sans solde à tout pompier volontaire pour une période n'excédant pas douze (12) mois, et ce, en tenant compte des besoins du service de sécurité incendie* »;

**Considérant** les discussions avec l'employé 013 et les recommandations du directeur incendie;

**Considérant** que l'octroi de ce congé sans solde n'entraînera pas de bris de service;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser un congé sans solde à l'employé 013 pour une période de 12 mois. Cette période prenant fin le 9 mai 2024.

2023-05-50

#### **DOSSIER RH – DÉMISSION EMPLOYÉ 047**

**Considérant** la résolution 2022-06-68 accordant un congé sans solde à l'employé 047 jusqu'au 14 juin 2023 ;

**Considérant** la discussion entre le directeur incendie et l'employé en avril 2023 ;

**Considérant** le message de l'employé no 047 mentionnant son désir de quitter son emploi au sein de la régie ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la démission de l'employé no 047 telle qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière.

2023-05-51

#### **DOSSIER RH – FIN EMPLOI EMPLOYÉ 058**

**Considérant** le dossier administratif de la personne portant le numéro d'employé 058 ;

**Considérant** que l'employé no 058 contrevient à plusieurs points de l'article 6.03 des « Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains » ;

**Considérant** que l'employé no 058 n'a pas participé de façon régulière, depuis son embauche au nombre de pratiques minimales prévu à l'article 9.04 des « Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains » ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de la personne portant le numéro d'employé 058, et ce, à compter de ce jour.

#### **DÉPÔT – RÉSOLUTION 23-244 LEVÉE DE LA SUSPENSION DE L'ÉQUIPE HAZ MAT**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la résolution no 23-244 Levée de la suspension de l'équipe Haz Mat. Cette résolution informe les membres du conseil de la reprise des activités à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**DÉPÔT – RÉSOLUTION 23-04-114 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS – PARTAGE DES SOMMES VOLET 2 ET 3 - RECOMMANDATION**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la résolution no 23-04-114 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers – Partage des sommes volet 2 et 3 – Recommandation. Cette résolution informe les membres du conseil de la remise des sommes accordées par le ministère de la Sécurité publique en vertu du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Volet 2 et 3 selon la répartition figurant au tableau de ladite résolution.

2023-05-52

**CASQUES DÉSUETS – DEMANDE D'UN POMPIER**

**Considérant** que les casques de plus de 10 ans ne peuvent être utilisés, car ils ont atteint leur fin de vie selon la norme NFPA ;

**Considérant** la demande d'un employé pour conserver son casque avec lequel il a procédé aux interventions ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de l'employé pour conserver son casque tout en leur effectuant un rappel sur le *Règlement 2022-07 Remplaçant et abrogeant le règlement 2017-04 relatif au code d'éthique et déontologie des employés* puisque les casques conserveront leur identification.

2023-05-53

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE SPÉCIALISÉ EN RCCI – ADHÉSION - APPROBATION**

**Considérant** que la Ville de Saint-Pie offre aux municipalités de la MRC des Maskoutains d'adhérer à l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en rechercher des causes et circonstances d'un incendie, et ce, aux conditions prévues à l'entente ;

**Considérant** la résolution no 2022-11-131 adoptée le 15 novembre 2022 mentionnant la volonté de la Régie a adhéré au service d'équipe spécialisée en rechercher des causes et circonstance en incendie ;

**Considérant** le projet d'entente reçu le 17 février 2023;

**Considérant** que ladite entente aura une durée de cinq ans à partir de la date de la dernière signature;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains autorise M. Yves Guérette, président et, Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière, à signer l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) pour et au nom de la Régie afin de donner application à la présence résolution;

**Et** de transmettre la résolution à la Ville de Saint-Pie.

2023-05-54

**SSI SAINT-JUDE – CONTRAT DE VENTE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTIONS RESPIRATOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant** le rapport verbal présenté par le directeur incendie;

**Considérant** que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains est propriétaire d'équipements de protection respiratoire qui ne sont plus requis pour ses opérations et dont elle souhaite se départir;

**Considérant** que le SSI Saint-Jude est disposé à acheter ces équipements et en prendre livraison dans un court délai;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la conclusion du *Contrat de vente d'équipement de protection respiratoire* à intervenir entre la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et la municipalité de Saint-Jude, pour un montant total de 1000\$, sans aucune garantie;

**Et** d'autoriser la secrétaire-trésorière, Mme Andrée-Anne Beauregard, à signer pour et au nom de la Régie, ledit contrat.

## VÉHICULE 651 - ROUES

Point reporté à une séance ultérieure.

### INFORMATION DU DIRECTEUR

#### DIRECTIVE ADMINISTRATIVE – TRAVAUX LÉGERS / BLESSURE / RETOUR AU TRAVAIL

Le directeur incendie soulève une problématique qui devient de plus en plus présente dans le milieu de l'incendie soit des intervenants en travaux légers dans leur emploi primaire qui n'est pas le service incendie. **À suivre.**

#### SCÉNARIO « GARDE » POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Le directeur incendie lance la discussion sur la possibilité d'implanter une garde externe pour les intervenants. Ce dernier veut valider la vision du conseil à cet effet. Le service incendie veut offrir le meilleur service pour le citoyen. **À suivre.**

### IMMEUBLES

Aucun point

### INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

### VARIA :

#### DON POSSIBLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le directeur incendie mentionne que lors d'une intervention en forêt, il aurait été favorable d'avoir des pneus de type « à bouette » pour voyager sur la voie carrossable. Une personne serait disposée à faire un don à la Régie, mais il faudrait trouver 4 roues. **À suivre.**

### ENTRETIEN MÉNAGER

La personne responsable d'effectuer l'entretien ménager des casernes a avisé la Régie qu'elle ne serait plus en mesure de poursuivre. Plusieurs pistes de solution sont soulevées.

### INCENDIE

#### DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois d'avril 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2023-05-55

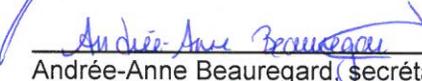
### LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures cinquante-quatre (20h54), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (13<sup>e</sup>) jour de juin 2023.

  
Yves Guérette, président

  
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière